

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 4 juin 2013
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 4^e JOUR DE JUIN DEUX MILLE TREIZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur André Larichelière; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; monsieur Gilbert Vachon; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et madame Jocelyne Bénard, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; madame Suzanne Marcotte, directrice, transport scolaire et mesures d'urgence; monsieur Michel Laplante, directeur, service des ressources éducatives; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires; madame Claudine Cormier, coordonnatrice, service des ressources matérielles.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC12/13-06-167

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Vision diversité : rencontre du 17 mai 2013 » (à la demande de monsieur André Larichelière);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Protocole d'entente – Dollard-des-Ormeaux » (à la demande de monsieur Guy Allard);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 C) « Gala Force Avenir » (à la demande de madame Catherine Ménard);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**, le point 10 B1) « Avis d'intention de la CSMB à l'effet de ses désaffilier de la FCSQ » (à la demande de monsieur Jean-Marc Crête);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**, le point 10 E) « Échange Chine-Joseph-Henrico » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2013

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE

A) Correspondance en date du 27 mai 2013

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

A) Offre de services 2013-2014 : retour de consultation et adoption

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

A) Structure administrative des cadres de centre – Projet aux fins de consultation

B) Calendriers scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 – secteur des jeunes – Projet aux fins de consultation – Amendement à la résolution CC12/13-05-158

- C) Nomination de commissaires sur le comité de sélection pour le poste de directeur adjoint ou de directrice adjointe au Service des ressources matérielles
- D) Modifications à l'organigramme du Service des ressources humaines – Projet aux fins de consultation

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

- A) Détermination du montant demandé au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal au titre de la taxe scolaire pour l'année 2013-2014

6.3 Ressources matérielles

- A) Projet de modification de l'approche d'évaluation des appels d'offres publics pour les firmes de professionnels

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) Collège Saint-Louis – Modifications à l'acte d'établissement – Retour de consultation et adoption
- B) École Katimavik-Hébert – Modifications à l'acte d'établissement – Retour de consultation et adoption
- C) École Morand-Nantel-Beau-Séjour – Modification à l'acte d'établissement – Retour de consultation et adoption

- D) Centre de formation professionnelle des métiers de la santé – Modification à l'acte d'établissement – Retour de consultation et adoption
- E) École primaire Saint-Laurent Est – Création d'un nouvel acte d'établissement
- F) École Saint-Louis Lachine – Création d'un nouvel acte d'établissement
- G) École « *Spring Garden* » – Création d'un nouvel acte d'établissement
- H) École Petit-Collège – Création d'un nouvel acte d'établissement

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

- A) Transport scolaire – Révision de la politique de transport des élèves – Retours de consultation et recommandation
- B) Transport scolaire – Transport par courtoisie – Établissement du tarif chargé pour 2013-2014
- C) Transport scolaire – Transport du midi – Modalités 2013-2014

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
 - 1. Avis d'intention de la CSMB à l'effet de se désaffilier de la FCSQ
- C) Délégués à l'ACELF
- D) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 9 avril 2013
- E) Capsule d'internationalisation – Échange Chine-Joseph-Henrico
- F) Participation de commissaires au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) en septembre 2013
- G) Rapport de participation d'un commissaire au Sommet de l'iPad en éducation (**Mme Denise Rochefort**)

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
 - Transport scolaire – Reconduction des contrats de transport 2013-2017 – État de la situation
 - Grand Défi Pierre Lavoie
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 30 avril au 27 mai 2013
- D) Élections scolaires 2014 - Adoption du projet de division du territoire de la CSMB en 13 circonscriptions électorales (**Document à venir.**)
- E) Partenariat de la Cité des Métiers du Québec
- F) Recommandation de candidatures au Conseil d'administration du Vanier College

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Vision diversité : rencontre du 17 mai 2013
- B) Protocole d'entente – Dollard-des-Ormeaux
- C) Gala Force Avenir

13. INFORMATION

14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MARDI 25 JUIN 2013

- Rapport du comité d'évaluation sur l'application des articles 26 et 27 du Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires pour l'année scolaire 2012-2013 (**Confidentiel**)
- Approbation des budgets 2013-2014 des établissements
- Adoption du budget initial de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année 2013-2014
- Adoption du budget d'immobilisations 2013-2014
- Critères d'inscription 2014-2015 – Collège Saint-Louis – Retour de consultation et adoption
- Critères d'inscription 2014-2015 – École Guy-Drummond – Retour de consultation et adoption
- Critères d'inscription 2014-2015 – École Jonathan – Retour de consultation et adoption
- Critères d'inscription 2014-2015 – École Nouvelle-Querbes – Retour de consultation et adoption

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2013-2016 et liste des écoles et des centres – Amendement à la résolution #CC12/13-04-147
- Transport du midi 2012-2013
- Services aux ÉHDAA : état prévisionnel des revenus additionnels générés et des budgets alloués – Budget préliminaire 2013-2014

PROPOSITION ADOPTÉE.

Dispense de lecture par le secrétaire général

CC12/13-06-168

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013, a été remis aux commissaires le jeudi 30 mai 2013;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013

CC12/13-06-169

Madame Jocelyne Bénard indique qu'à la page 284, au point « Nomination du protecteur de l'élève par intérim » on aurait dû lire « Madame Jocelyne Bénard demande si le CCP sera consulté.

Me Alain Gauthier répond qu'étant donné les circonstances où il est nécessaire de nommer quelqu'un pour assurer l'intérim rapidement, il est préférable de ne pas consulter pour la période intérimaire. ».

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013, tel que déposé et corrigé séance tenante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Affaires découlant du procès-verbal

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Période de question du public

1. Madame Manon Cholette, présidente du SEPBB, aimerait sensibiliser les commissaires à l'impact des abolitions de postes, au niveau des personnels de soutien, sur les services à la clientèle, en lien direct ou indirect avec l'élève.

Depuis les années 2000, c'est la première fois que la situation des abolitions de postes est aussi lourde.

Elle invite les commissaires à signer et faire circuler la pétition du SEPB contre les compressions.

Madame Diane Lamarche-Venne rappelle que la CSMB a réussi, par le passé, à minimiser les impacts reliés aux coupures mais, cette année, la situation est beaucoup plus difficile.

Monsieur Yves Sylvain complète. Pour cette année il y a une certaine prudence à respecter, mais vu la croissance de la clientèle, la situation devrait tendre à se résorber entre la rentrée et la fin du mois de septembre prochain.

2. Monsieur Pierre Phénix, enseignant au CFPV, pose ses questions sur la réunification des édifices Galt et Rhéaume de l'école Mgr-Richard.

Il dépose un document et fait un résumé de leur compréhension. Il manifeste l'inquiétude des élèves adultes du CFPV, sur la surpopulation à l'édifice Rhéaume.

Une élève vient faire lecture du document.

Monsieur Phénix demande aux membres du Conseil des commissaires s'ils ont été informés par la CSMB que la forme initiale du projet de réunification de tous les cycles du secondaire de Verdun en un seul édifice, n'était plus envisagée sous la forme présentée au Conseil des commissaires en janvier 2012.

Madame Diane Lamarche-Venne invite monsieur Yves Sylvain à répondre à monsieur Phénix.

Monsieur Sylvain mentionne qu'il sera à l'école lundi prochain afin de rencontrer tout le monde et de répondre aux principales préoccupations.

3. Madame Samia Cherdouh, parent d'un élève en difficulté d'apprentissage, exprime son insatisfaction vis-à-vis la relation parents/école, dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Madame Diane Lamarche-Venne répond.

4. Madame Caroline Proulx-Trottier, vice-présidente du SEOM, s'exprime au nom du syndicat et soulève l'étonnement du syndicat face aux abolitions de postes au niveau du personnel de soutien.

Il s'agit d'une situation troublante pour les enseignants.

Madame Diane Lamarche-Venne répond.

**Offre de services
2013-2014 :
retour de
consultation et
adoption**

CC12/13-06-170

Documents déposés :

- A) Sommaire du projet déposé au Comité de travail des services éducatifs jeunes et adultes;*
- B) Tableau synthèse – offre de services 2013-2014 dans les centres de formation générale;*
- C) Tableau synthèse – offre de services 2013-2014 dans les centres de formation professionnelle;*
- D) Libellé des articles 251 et 254 de la Loi sur l’instruction publique.*

ATTENDU que la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs qui seront dispensés par chaque centre de formation professionnelle et d’éducation des adultes conformément à l’article 251 de la Loi sur l’instruction publique;

ATTENDU que les Services de l’éducation des adultes, de la formation professionnelle, aux entreprises et de formation continue ont préparé une offre de services en formation générale et en formation professionnelle pour l’année 2013-2014 en collaboration avec les directions de centres;

ATTENDU que les offres de services déposées en annexe, ont été présentées pour étude au comité de travail des services éducatifs jeunes et adultes lors d’une réunion tenue le **26 mars 2013**;

ATTENDU que la Commission scolaire a consulté les enseignants sur la répartition des services éducatifs dans les centres, conformément à l’article 254 de la Loi sur l’instruction publique;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de travail des services éducatifs jeunes et adultes;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l’unanimité :

D’adopter l’offre de services 2013-2014, telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, pour tous les programmes de formation générale ;

D’adopter l’offre de services 2013-2014, telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, pour tous les programmes de formation professionnelle.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Mme Bénard
quitte son siège**

ADVENANT 19 h 55, madame Jocelyne Bénard
quitte son siège.

**Structure
administrative
des cadres de
centre – Projet
aux fins de
consultation**

Documents déposés :

- A) Sommaire*
- B) Structure administrative des cadres de centre - actuel*
- C) Structure administrative des cadres de centre - Projet*

CC12/13-06-171

Monsieur Jean-Marc Crête demande pourquoi il y a un poste de direction adjointe de coupé au CIAVL, alors qu'il s'agit du centre qui forme le plus d'élèves temps plein.

Monsieur Yves Sylvain répond quant aux changements prévus au niveau de la structure en formation professionnelle.

ATTENDU QUE la Commission scolaire établit sa structure administrative concernant ses emplois de cadres de centre;

ATTENDU l'obligation de consulter l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) – Section Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la recommandation des membres de la Direction générale.

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter aux fins de consultation, la structure administrative des cadres de centre annexée en pièce B, telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée;

De consulter l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) – Section Marguerite-Bourgeoys;

De fixer la fin de la période de consultation au 14 juin 2013, afin que le dossier soit présenté à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du 25 juin 2013, tel que convenu avec l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) – Section Marguerite-Bourgeoys;

Le tout devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Calendriers
scolaires 2014-
2015, 2015-2016
et 2016-2017 –
secteur des
jeunes – Projet
aux fins de
consultation –
Amendement à la
résolution
CC12/13-05-157
CC12/13-06-172**

Documents déposés :

A) sommaire

B) Résolution CC12/13-05-158

ATTENDU la résolution CC12/13-05-157, adoptée par les membres du Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 7 mai 2013;

ATTENDU la demande du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal de prolonger le retour de consultation jusqu'au 29 novembre 2013;

ATTENDU QU'Il y a lieu d'amender la résolution CC12/13-05-157;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources humaines.

SUR PROPOSITION DE madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC12/13-05-157, afin de reporter le retour de consultation au 29 novembre 2013, en lien avec les calendriers scolaires – secteur des jeunes pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Mme Bénard
reprend son siège**

ADVENANT 20 h 04, madame Jocelyne Bénard reprend son siège.

**Nomination de
commissaires sur
le comité de
sélection pour le
poste de directeur
adjoint ou de
directrice
adjointe au
Service des
ressources
matérielles**

Document déposé:

A) Sommaire

Avant l'adoption de la résolution, madame Line Girard mentionne que le comité se tiendra le 25 juin 2013 à 9 heures.

ATTENDU le projet de consolidation de l'organigramme du Service des ressources matérielles présenté aux fins de consultation le 12 mars 2013, à la séance du Conseil des commissaires;

ATTENDU la résolution du Conseil du 7 mai 2013, concernant un nouvel organigramme à compter du 1^{er} juillet 2013;

ATTENDU QUE le poste de directeur adjoint est vacant depuis avril 2012 suite à la démission du titulaire du poste;

ATTENDU QU'Il y aura un affichage du 1^{er} au 11 juin 2013, en vue de combler ce poste;

ATTENDU QUE l'article 4.1.2 du cadre de gestion des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel prévoit la nomination de deux commissaires pour siéger au comité de sélection.

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les commissaires suivants pour siéger au comité de sélection en vue de combler le poste:

- Madame Monique Vallée;
- Monsieur Jean-Guy D'Amour;
- Madame Sonia Gagné-Lalonde, substitut;
- Madame Abi Koné, substitut.

Le tout conformément au cadre de gestion portant sur l'application des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Modifications à
l'organigramme
du Service des
ressources
humaines – Projet
aux fins de
consultation**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Organigramme actuel;
- C) Organigramme proposé au 1^{er} juillet 2013;

Monsieur Jean-Marc Crête émet ses réserves quant à l'ajout de postes au Service des ressources humaines.

Monsieur Yves Sylvain explique les enjeux et les raisons motivant cette proposition.

Monsieur Crête suggère d'ajouter un paragraphe au dispositif mentionnant qu'une évaluation de cette modification sera faite à pareille date l'an prochain.

CC12/13-06-174

ATTENDU la croissance importante de la clientèle à venir soit, de 51 000 élèves à 60 000 élèves en 2020;

ATTENDU l'ensemble des clientèles internes à desservir;

ATTENDU les dossiers de plus en plus complexes et les besoins grandissant en relève, en recrutement, en santé et sécurité du travail et en gestion des dossiers de la retraite et des assurances;

ATTENDU les projets de développement nécessaires à la mise à niveau des différents secteurs du Service des ressources humaines;

ATTENDU les nombreuses redditions de comptes exigées du MELS;

ATTENDU la nécessité de maintenir un service à la clientèle de qualité;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, tel que déposé et aux fins de consultation, le projet d'organigramme du Service des ressources humaines qui serait en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2013.

La période de consultation prévue est du 5 au 21 juin 2013, en vue d'une adoption à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires prévue le 25 juin prochain.

La présente proposition d'organigramme comporte 3 créations de postes cadre à compter de 2013-2014, permettant une meilleure organisation des services.

En conséquence :

- De créer un poste de directeur adjoint;
- De créer un poste de coordonnateur au secteur santé et sécurité du travail;
- De créer un poste d'agent d'administration au secteur retraite et assurances.

Qu'une évaluation soit faite, des modifications proposées, en juin 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Détermination du montant demandé au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal au titre de la taxe scolaire pour l'année 2013-2014

CC12/13-06-175

Documents déposés :

A) Sommaire

B) Résolution du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal en date du 11 avril 2013.

ATTENDU qu'aux termes de l'article 435 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal nous informait que le taux de la taxe scolaire pour l'année 2013-2014 est estimé par celui-ci à 0.20327 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière si toutes les commissions scolaires lui demandent de leur verser le produit maximal de la taxe scolaire calculé conformément aux termes de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 434.5 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit faire parvenir une résolution au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal déterminant le montant qu'elle réclame au titre de la taxe scolaire;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Guy Allard, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demande au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal de lui verser, pour l'année 2013-2014, le produit maximal de la taxe scolaire conformément aux termes de la Loi sur l'instruction publique.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de
modification de
l'approche
d'évaluation des
appels d'offres
publics pour les
firmes de
professionnels**

Documents déposés :

- A) Sommaire et annexes*
- B) Principes de gouvernance*
- C) Principes de délégation de pouvoirs*

Monsieur Gilbert Vachon demande quelle sera la durée du mandat de ce comité de sélection.

Madame Diane Lamarche-Venne répond qu'il s'agit ici d'une structure dans laquelle les gens vont changer à chaque nouveau contrat. Il n'y a donc pas de durée de déterminée.

Monsieur Guylain Desnoyers mentionne qu'il aurait souhaité que les commissaires soient davantage présents au sein des comités de sélection.

Madame Lamarche-Venne répond.

Me Alain Gauthier précise certains changements qui s'en viennent dans les encadrements légaux en lien avec l'octroi de contrats publics.

Les commissaires discutent.

Monsieur Guylain Desnoyers demande le vote secret.

L'on procède au vote secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTES POUR : 18
VOTES CONTRE : 3

CC12/13-06-176

ATTENDU QUE la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit de procéder par appel d'offres public pour tout contrat d'une valeur de 100 000\$ et plus et que la Politique d'acquisition des biens et services de la Commission scolaire prévoit, pour sa part, de recourir à un tel processus pour tous les contrats d'une valeur de 85 000\$ et plus;

ATTENDU QUE les appels d'offre concernant les contrats de professionnels du domaine de la construction sont basés sur l'évaluation de la qualité des soumissions reçues;

ATTENDU QU'afin d'évaluer la qualité des soumissions reçues, la Commission scolaire doit former des comités de sélection à cette fin;

ATTENDU QUE la LCOP prévoit que les comités de sélection doivent être formés d'au moins trois membres et d'un secrétaire chargé de coordonner les activités du comité;

ATTENDU QU'il convient d'améliorer l'actuel processus d'évaluation des soumissions des professionnels techniques du domaine de la construction de façon à garantir la qualité de l'évaluation et la rigueur qui doit lui être associée;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification – finances et organisation scolaire faite à la majorité de ses membres;

SUR PROPOSITION DE madame Monique Vallée, il est résolu à la majorité :

De définir la composition des comités de sélection pour l'évaluation des soumissions des professionnels techniques du domaine de la construction de la manière suivante :

- Deux représentants du service des ressources matérielles choisis en alternance parmi les coordonnateurs de ce service qui sont membres d'un ordre professionnel du domaine de la construction, à l'exclusion du chargé de projet concerné par le dossier, lesquels pourront, à l'occasion, être remplacés par le directeur ou le directeur adjoint du service;
- Un membre externe choisi en alternance parmi une liste préétablie de professionnels du domaine de la construction;
- Le coordonnateur du secteur de l'approvisionnement du service des ressources matérielles, à titre de secrétaire du comité de sélection, lequel pourra, à l'occasion, être remplacé par un membre du secrétariat général.

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**Destruction des
bulletins de vote**

CC12/13-06-177

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité de procéder à la destruction des bulletins de vote.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Collège Saint-
Louis –
Modifications à
l'acte
d'établissement –
Retour de
consultation et
adoption**

CC12/13-06-178

Documents déposés :

- A) Sommaire*
- B) Acte d'établissement modifié du Collège Saint-Louis (projet)*
- C) Acte d'établissement actuel du Collège Saint-Louis*
- D) Synthèse des avis reçus*
- E) Avis reçus*
- F) Résolution #CC12/13-03-125*
- G) Articles 39, 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique*

ATTENDU QUE par la résolution #CC12/13-03-125, le Conseil des commissaires a adopté, pour consultation, les modifications à l'acte d'établissement du Collège Saint-Louis;

ATTENDU QUE selon l'article 39 de la LIP, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école;

ATTENDU la relocalisation du Collège Saint-Louis à l'édifice sis au 275, 36^e Avenue à Lachine (*John-Grant*);

ATTENDU QUE cette relocalisation permettra à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de se doter de deux nouvelles écoles primaires (une située à Lachine et une autre située à LaSalle);

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école selon l'article 79;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

ATTENDU les avis favorables reçus du Comité central de parents et du Conseil d'établissement du Collège Saint-Louis;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu l'unanimité :

D'adopter les modifications à l'acte d'établissement du Collège Saint-Louis, pour application au 1^{er} juillet 2013, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École Katimavik-
Hébert –
Modifications à
l'acte
d'établissement –
Retour de
consultation et
adoption**

CC12/13-06-179

Documents déposés :

- A) Sommaire*
- B) Acte d'établissement modifié de l'école Katimavik-Hébert (projet)*
- C) Acte d'établissement actuel de l'école Katimavik-Hébert*
- D) Plan d'implantation (projet #071-2011-KATI – 20 mars 2012)*
- E) Permis de la Ville de Montréal pour l'agrandissement de l'école Katimavik-Hébert, édifice Katimavik*
- F) Synthèse des avis reçus*
- G) Avis reçus*
- H) Résolution #CC12/13-03-126*
- I) Articles 39, 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique*

ATTENDU QUE, par la résolution #CC12/13-03-126, le Conseil des commissaires a adopté, pour consultation, les modifications à l'acte d'établissement de l'école Katimavik-Hébert;

ATTENDU QUE selon l'article 39 de la LIP, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école;

ATTENDU QUE, suite à l'agrandissement de l'école Katimavik-Hébert, édifice Katimavik, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de la Ville de Montréal (district Saint-Laurent) a attribué un nouveau numéro civique pour la nouvelle entrée de l'école, soit le 1700, rue Decelles, Saint-Laurent;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école selon l'article 79;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

ATTENDU les avis favorables reçus du Comité central de parents et du Conseil d'établissement de l'école Katimavik-Hébert;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications apportées à l'acte d'établissement de l'école Katimavik-Hébert, pour application à compter du 19 août 2013, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École Morand-
Nantel-Beau-
Séjour –
Modification à
l'acte
d'établissement –
Retour de
consultation et
adoption**

Documents déposés :

- A) Sommaire*
- B) Acte d'établissement modifié de l'école Beau-Séjour (projet)*
- C) Acte d'établissement actuel de l'école Morand-Nantel-Beau-Séjour*
- D) Avis reçu du Comité central de parents*
- E) Résolution #CC12/13-04-146*
- F) Articles 39 et 193 de la Loi sur l'instruction publique*

CC12/13-06-180

ATTENDU la recommandation du Conseil d'établissement de l'école Morand-Nantel-Beau-Séjour de modifier le nom de l'école Morand-Nantel-Beau-Séjour pour « école Beau-Séjour, édifice Nord et édifice Sud »;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC12/13-04-146, le Conseil des commissaires a adopté, pour consultation, les modifications à l'acte d'établissement de l'école Morand-Nantel-Beau-Séjour;

ATTENDU QUE, pour les écoles, l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) précise que « *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense* »;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU l'avis favorable reçu du Comité central de parents;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications apportées à l'acte d'établissement de l'école Morand-Nantel-Beau-Séjour, pour application à compter du 1^{er} juillet 2013, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Centre de formation professionnelle des métiers de la santé – Modification à l'acte d'établissement – Retour de consultation et adoption

Documents déposés :

- A) Sommaire*
- B) Acte d'établissement modifié du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé (projet)*
- C) Acte d'établissement actuel du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé*
- D) Avis reçu*
- E) Résolution #CC12/13-04-145*
- F) Articles 100 et 193 de la Loi sur l'instruction publique*

CC12/13-06-181

ATTENDU QUE les Services aux entreprises et de formation continue n'utiliseront plus le local B-104-4 situé dans le Centre de formation professionnelle des métiers de la santé à compter du 1^{er} juillet 2013;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé de modifier l'acte d'établissement afin d'y refléter ce changement apporté dans les locaux mis à la disposition de l'établissement;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC12/13-04-145, le Conseil des commissaires a adopté, pour consultation, les modifications apportées à l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé;

ATTENDU QUE, pour les centres, l'article 100 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) précise que « *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse et les locaux ou immeubles mis à la disposition du centre* »;

ATTENDU que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU l'avis favorable reçu du Comité central de parents;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter la modification apportée à l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé, pour application à compter du 1^{er} juillet 2013, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire
Saint-Laurent Est
– Création d'un
nouvel acte
d'établissement**

CC12/13-06-182

Documents déposés :

A) Sommaire

B) Acte d'établissement de l'école primaire Saint-Laurent Est

C) Article 39 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, selon l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la Commission scolaire;

ATTENDU QUE la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire a choisi un nom temporaire, école primaire Saint-Laurent Est, afin de créer l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire;

ATTENDU QU'un nouveau nom devra être proposé par le Conseil d'établissement de l'école lorsqu'il sera formé à l'automne;

ATTENDU QUE le nom qui sera proposé par le nouveau Conseil d'établissement devra faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents;

SUR PROPOSITION DE madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité :

D'établir l'acte d'établissement de l'école primaire Saint-Laurent Est, pour application le 1^{er} juillet 2013, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École Saint-Louis
Lachine –
Création d'un
nouvel acte
d'établissement**

Documents déposés :

- A) Sommaire*
- B) Acte d'établissement de l'école Saint-Louis Lachine*
- C) Article 39 de la Loi sur l'instruction publique*

CC12/13-06-183

ATTENDU QUE, selon l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU QUE la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire a choisi un nom temporaire, école Saint-Louis Lachine, afin de créer l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire;

ATTENDU QU'un nouveau nom devra être proposé par le Conseil d'établissement de l'école lorsqu'il sera formé à l'automne;

ATTENDU QUE le nom qui sera proposé par le nouveau Conseil d'établissement devra faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents;

SUR PROPOSITION DE madame Catherine Ménard, il est résolu à l'unanimité :

D'établir l'acte d'établissement de l'école Saint-Louis Lachine, pour application le 1^{er} juillet 2013, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École « Spring
Garden » –
Création d'un
nouvel acte
d'établissement**

Documents déposés :

- A) Sommaire*
- B) Acte d'établissement de l'école « Spring Garden »*
- C) Compte rendu de la première réunion du Comité provisoire de l'école « Spring Garden »*
- D) Article 39 de la Loi sur l'instruction publique*

CC12/13-06-184

ATTENDU QUE, selon l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU QUE, le 9 mai 2013, lors de l'assemblée générale d'information pour les parents de la future école primaire située au 175, rue Sonata à Dollard-des-Ormeaux, la direction de la nouvelle école a reçu très peu de suggestions afin de déterminer un nom à l'école;

ATTENDU QUE la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire a choisi un nom temporaire, école « *Spring Garden* », afin de créer l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire;

ATTENDU QU'un nouveau nom devra être proposé par le Conseil d'établissement de l'école lorsqu'il sera formé à l'automne;

ATTENDU QUE le nom choisi par le nouveau Conseil d'établissement devra faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents;

SUR PROPOSITION DE monsieur Guy Allard, il est résolu à l'unanimité :

D'établir l'acte d'établissement de l'école « *Spring Garden* », pour application le 1^{er} juillet 2013, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École Petit-
Collège –
Création d'un
nouvel acte
d'établissement**

CC12/13-06-185

Documents déposés :

- A) Sommaire*
- B) Acte d'établissement de l'école Petit-Collège*
- C) Compte rendu de la première réunion du Comité provisoire de l'école Saint-Louis LaSalle*
- D) Article 39 de la Loi sur l'instruction publique*

ATTENDU QUE, selon l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU la tenue d'une assemblée générale de parents le 24 avril 2013 à l'école Cavelier-de-LaSalle et la constitution d'un comité provisoire avant l'ouverture de la future école située au 9343, rue Jean-Milot à LaSalle;

ATTENDU qu'un concours a été organisé par la directrice de la nouvelle école afin de déterminer un nom pour l'école;

ATTENDU QUE, suite au concours, la proposition retenue à l'unanimité par le jury de sélection est école « Petit-Collège »;

ATTENDU QUE le nom proposé a été soumis au Bureau des communications et est conforme au document « *Cadre de normalisation des dénominations des établissements de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » et aux règles de français et de toponymie;

ATTENDU QUE le nom proposé devra être entériné par le nouveau Conseil d'établissement de l'école lorsqu'il sera élu en septembre;

ATTENDU QUE le nom qui sera retenu par le nouveau Conseil d'établissement devra faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'établir l'acte d'établissement de l'école Petit-Collège, pour application le 1^{er} juillet 2013, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Mesures
d'urgence**

Monsieur Gilbert Vachon se demande qui coordonne l'envoi d'eau dans les écoles, dans une situation telle que celle vécue récemment.

Monsieur Yves Sylvain répond que c'est la Commission scolaire qui s'est chargée du dossier.

**Transport scolaire
– Révision de la
politique de
transport des
élèves – Retours
de consultation et
recommandation**

Documents déposés :

- A) Sommaire*
- B) Résolution #CC12/13-3-128*
- C) Avis reçu du Comité central de parents*
- D) Politique de transport-révisée -tableau des retours de consultation et recommandation*

Madame Suzanne Marcotte présente le dossier.

Monsieur Jean-Marc Crête pose ses questions sur le retrait de la disposition obligeant le service du transport scolaire et le comité consultation de transport à présenter les prévisions budgétaires. Il se demande pourquoi on retire la disposition.

Monsieur Yves Sylvain mentionne qu'il n'a pas de problème à laisser la disposition dans la politique du transport, mais il croit par ailleurs que cette disposition devrait être présentée en juin, de concert avec le budget de la Commission scolaire.

Monsieur Crête se dit en accord avec la modification apportée au texte en maintenant la clause avec la date de dépôt en juin.

Suite à une intervention de madame Catherine Ménard, au sujet du point 7.1.2, il est proposé de modifier le point de façon à ce qu'on y lise : « Dans ce cas, la Commission scolaire détermine si ces élèves pourront bénéficier ou non du transport scolaire et des conditions particulières d'application, tout en respectant la norme quant à la distance de marche. »

**Mme Boivin quitte
la séance**

ADVENANT 21 h 40, madame Marie-Josée Boivin quitte la séance.

Monsieur Ghislain Laporte souligne que l'obligation faite aux parents d'attacher les enfants qui voyagent en berlines n'est pas logique puisque le parent n'est pas à l'école lorsque l'enfant quitte pour la maison.

Madame Marcotte mentionne que la règle pourra être rédigée différemment, de façon à préciser que c'est lorsque l'enfant quitte la maison que le parent doit s'assurer de bien attacher l'enfant.

CC12/13-06-186

ATTENDU QUE le 12 mars 2013, le Conseil des commissaires a adopté la résolution #CC12/13-03-128, ayant pour objet de consulter le Comité consultatif de gestion et de demander l'avis du Comité central de parents sur un projet de révision de la politique de transport des élèves, pour entrer en vigueur le 1^e juillet 2013;

ATTENDU les réponses reçues à ces demandes;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de transport émise lors de sa réunion du 22 mai 2013;

SUR PROPOSITION de monsieur Guylain Desnoyers, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique de transport des élèves ci-jointe, telle que déposée au soutien de la présente résolution et modifiée séance tenante, pour valoir comme si au long récitée.

De décréter son entrée en vigueur au 1^e juillet 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Transport scolaire
– Transport par
courtoisie –
Établissement du
tarif chargé pour
2013-2014**

À son tour de parole, monsieur Claude Cuillerier propose le report de cette résolution à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du 25 juin 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Report du dossier

CC12/13-06-187

**Transport scolaire
– Transport du
midi – Modalités
2013-2014**

Document déposé :
A) Sommaire

CC12/13-06-188

ATTENDU QUE le transport scolaire du midi n'est financé par aucune instance gouvernementale;

ATTENDU QU'aucune loi n'oblige la Commission scolaire à offrir et à financer le transport du midi à ses élèves;

ATTENDU QUE les ressources financières de la Commission scolaire ne lui permettent pas d'absorber en tout ou en partie les dépenses reliées au transport scolaire du midi;

ATTENDU QUE la Commission scolaire est prête à organiser le transport scolaire du midi à la condition que les coûts qui y sont reliés soient à la charge des utilisateurs;

ATTENDU les articles 7.3.1.1, 7.3.1.2 et 7.3.1.5 de la Politique de transport des élèves, révisée pour entrer en vigueur le 1^e juillet 2013;

ATTENDU le libellé des contrats de transport conclus couvrant la période 2013-2014;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de transport issue de sa réunion du 22 mai 2013;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

Que, pour l'année scolaire 2013-2014, le coût de chaque autobus ou minibus requis par une école pour le transport du midi soit fixé à 5 565,90\$, plus les taxes nettes et les frais de gestion (2%).

PROPOSITION ADOPTÉE.

**MM Labrosse et
Vachon quittent
la séance**

ADVENANT 21 h 52, messieurs Pierre Labrosse et Gilbert Vachon quittent la séance.

**M. Laporte et
Mme Bénard
quittent la séance**

ADVENANT 21 h 55, monsieur Ghislain Laporte et madame Jocelyne Bénard quittent la séance.

**Délégués au
CGTSIM**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Délégués à la
FCSQ**

Madame Diane Lamarche-Venne transmet ses félicitations à madame Barbara Blondeau pour toute l'organisation des prestations artistiques lors de la tenue du congrès de la FCSQ, ainsi qu'aux élèves et enseignants des écoles Dorval/JeanXXIII et Mgr-Richard y ayant participé.

Madame Lamarche-Venne et monsieur Michel Venne ont été invités à donner l'atelier présenté, dans le cadre du congrès de la FCSQ, à la Fédération des commissions scolaires francophones, à Victoria.

Elle fait rapport de l'assemblée générale. La CSMB a demandé à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour, afin de présenter sa dissidence par rapport à la proposition d'accorder une indemnité de transition à la présidence de la FCSQ au moment de son départ du poste. Madame Sonia Gagné-Lalonde a fait la présentation du point. La proposition d'accorder cette indemnité a néanmoins été adoptée.

Le lendemain matin, les 13 délégués de la CSMB ne se sont pas présentés à la 2^e journée de l'assemblée générale.

**Mme Benchimol
quitte la séance**

ADVENANT 22 heures, madame Sarita Benchimol quitte la séance.

Monsieur Jean-Marc Crête propose de déposer une résolution à l'effet de donner l'avis d'intention de la CSMB de se désaffilier de la FCSQ dès le 1^{er} avril 2014.

**Avis d'intention
de la CSMB à
l'effet de se
désaffilier de la
FCSQ**

ATTENDU la résolution adoptée par le Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), à l'occasion de sa séance du 19 avril 2013, à l'effet d'accorder au titulaire du poste à la présidence de la FCSQ, une indemnité de transition au moment de son départ du poste;

CC12/13-06-189

ATTENDU le rejet, à la majorité des voix des délégués réunis en assemblée générale, le 31 mai 2013, de la proposition de reconsidération et annulation de la décision du Conseil général sur ladite indemnité de transition, demandée par la CSMB;

ATTENDU que le Conseil des commissaires de la CSMB reçoit ce refus de reconsidération de la décision du Conseil général comme l'expression d'un écart grandissant entre la CSMB et la Fédération sur la vision du rôle de cette fédération, de sa gouvernance, de ses valeurs;

ATTENDU que, de l'avis des commissaires de la CSMB, le rôle de la FCSQ, sur l'échiquier scolaire du Québec, doit s'apparenter à celui d'une communauté de pratique vouée au meilleur intérêt des élèves, jeunes et adultes;

ATTENDU qu'en contexte de restrictions budgétaires majeures et récurrentes affectant les commissions scolaires, la CSMB se serait attendue à une plus grande solidarité de la Fédération envers ses membres;

ATTENDU que cette décision de l'assemblée générale de la FCSQ constitue le dernier élément de divergence de vues entre la CSMB et la Fédération sur des aspects significatifs du rôle et de la gouvernance de la Fédération;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu:

De décider, conformément à l'article 2.2.0 des Règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec, du retrait de la CSMB de ladite Fédération à compter du 31 mars 2014;

D'aviser la directrice générale de la FCSQ dudit retrait, conformément à l'article 2.2.0 des Règlements généraux.

De transmettre, par ailleurs, la présente résolution aux commissions scolaires membres de la FCSQ.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**M. Desnoyers
quitte la séance**

ADVENANT 22 h 09, monsieur Guylain Desnoyers quitte la séance.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Taki Kérimian mentionne que les bureaux de L'ACELF ont déménagé.

Elle souligne également que la tenue du prochain congrès, le 66^e, se tiendra du 26 au 28 septembre 2013, à Régina.

**Procès-verbal du
Comité exécutif
du 9 avril 2013**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule
d'internationalisation
- Échange Chine-
Joseph-Henrico**

Madame Sonia Gagné-Lalonde mentionne que les 16 et 17 mai derniers, une délégation de 28 élèves chinois est venue à l'école Joseph-Henrico. Ces élèves seront de retour à la fin de l'été afin de passer la prochaine année à cette école, pour y apprendre le français.

**Participation de
commissaires au
congrès de
l'Association
canadienne
d'éducation de
langue française
(ACELF) en
septembre 2013**

Documents déposés :

A) Résolution CC12/13-04-148;

B) Programme du congrès.

ATTENDU que l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) tiendra son congrès du 26 au 28 septembre 2013 à Régina (Saskatchewan);

ATTENDU que selon la résolution CC12/13-04-148, la Commission scolaire a adhéré à l'ACELF pour l'année 2013-2014 à titre de membre collectif;

ATTENDU que selon l'article 2.2.2 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », le Conseil délègue, à des activités qui se déroulent à l'extérieur du Québec, un maximum de deux commissaires en plus du président, s'il y a lieu;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De déléguer les commissaires suivants pour participer au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), du 26 au 28 septembre 2013, à Régina (Saskatchewan) :

- Madame Taki Kérimian;
- Monsieur Jean-Guy D'Amour.

De défrayer les coûts reliés à cette délégation selon la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires »;

Que les commissaires délégués remettent à la présidence, conformément à l'article 2.3.6 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport des dépenses encourues dans les 30 jours suivant la fin de cette activité.

Que les commissaires délégués remettent, conformément à l'article 2.4 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport écrit de cette participation au Conseil des commissaires dans les 30 jours suivant la fin de l'activité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Rapport de participation d'un commissaire au Sommet de l'iPad en éducation

Madame Denise Rochefort fait rapport de sa participation. Elle attire l'attention des commissaires sur la possibilité de regarder les conférences sur internet.

Information de la présidence

Madame Diane Lamarche-Venne donne quelques informations.

Information du directeur général

Transport scolaire – Reconduction des contrats de transport 2013-2017 – État de la situation

Monsieur Yves Sylvain fait brièvement rapport sur le sujet en mentionnant que tous les contrats de travail des transporteurs ont été signés.

Grand défi Pierre-Lavoie

Il souligne également la tenue du Grand défi Pierre-Lavoie la fin de semaine du 14 juin 2013.

Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 30 avril au 27 mai 2013

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Élections
scolaires 2014 –
Adoption du
projet de division
du territoire de la
CSMB en 13
circonscriptions
électorales**

Documents déposés :

- A) Lettre à Monsieur Yves Sylvain;*
- B) Échéancier des étapes consécutives;*
- C) Dépliant;*
- D) Cartes des 13 circonscriptions;*
- E) Descriptions écrites des 13 circonscriptions;*
- F) Tableau du nombre d'électeurs;*
- G) Nombre d'électeurs dans les arrondissements et municipalités;*
- H) Extraits de la Loi sur les élections scolaires;*

Les commissaires discutent.

CC12/13-06-191

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 7.5 et 7.6 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chap. E-2.3), le Conseil des commissaires doit adopter un projet de division en circonscriptions contenant une carte des circonscriptions électorales proposées et une description de leurs limites ainsi que le nombre d'électeurs compris dans chacune de ces circonscriptions;

ATTENDU les cartes et la description écrite des limites des circonscriptions électorales proposées déposées au soutien de la présente;

ATTENDU QUE ce projet de division doit par la suite être soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections scolaires* (article 9 et suivants);

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à la majorité :

D'adopter le projet de division en 13 circonscriptions électorales et leurs descriptions écrites, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

De soumettre le projet de division à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires*.

VOTE CONTRE : madame Catherine Ménard (1)
PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**Partenariat de la
Cité des Métiers
du Québec**

CC12/13-06-192

ATTENDU que le projet de la Cité des Métiers du Québec a pour buts :

- d'explorer et revaloriser les métiers et professions techniques enseignés et pratiqués dans toutes les régions du Québec;
- d'encourager et faciliter les démarches professionnelles individuelles pour s'orienter, se former, travailler et entreprendre;

ATTENDU que le concept du projet est axé sur :

- des expositions interactives;
- des pôles de services conseils personnalisés;
- des projets spéciaux en partenariat avec des acteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux;

ATTENDU que le modèle de fonctionnement d'une Cité des Métiers labellisée par Universciences (Centre des Sciences et de l'Industries de la Vilette, Paris, France) nécessite des contributions financières, humaines et matérielles du secteur public et du secteur privé, notamment une mutualisation des ressources des différents partenaires impliqués;

ATTENDU que le *Partenariat de la Cité des Métiers du Québec*, un organisme à but non lucratif a été constitué en vertu de la Partie III, de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., c. C-38) pour élaborer et monter ledit projet;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys déclare être une partie intéressée par le projet de la Cité des Métiers du Québec, tant en ce qui a trait à ses buts, son concept et son modèle de fonctionnement passant notamment par la mutualisation des ressources financières, humaines et matérielles des différents partenaires publics et privés et désire devenir membre du *Partenariat de la Cité des Métiers du Québec*;

Qu'à ce titre, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys désigne le directeur général, monsieur Yves Sylvain, comme son représentant dûment autorisé à agir pour elle et en son nom, étant entendu que toute convention à laquelle la corporation pourrait être partie relativement audit projet devra être entérinée par ses instances décisionnelles.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Recommandation
de candidatures
au Conseil
d'administration
du Vanier College**

CC12/13-06-193

Documents déposés :

- A) Lettre de M. Pierre Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie;
- B) Formulaire du curriculum vitae abrégé.

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie invite les commissions scolaires du territoire à proposer, avant le 28 juin 2013, des candidatures pour représenter les commissions scolaires au sein du conseil d'administration du Vanier College;

ATTENDU qu'en vue de la nomination du membre représentant les commissions scolaires du territoire, il est suggéré de proposer les noms de deux personnes jugées aptes à remplir cette fonction;

ATTENDU l'intérêt et la disponibilité des candidates et candidats proposés;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De proposer les candidatures des commissaires suivants, pour siéger au sein du Conseil d'administration du Vanier College, à titre de membre représentant les commissions scolaires :

- Madame Abi Koné.

PROPOSITION ADOPTÉE.

M. Crête quitte la séance

ADVENANT 22h30, monsieur Jean-Marc Crête quitte la séance.

Vision diversité : rencontre du 17 mai 2013

Monsieur André Larichelière résume la rencontre à laquelle il a participé le 17 mai 2013. La CSMB y était très bien représentée.

Protocole d'entente – Dollard-des-Ormeaux

Monsieur Guy Allard mentionne qu'il y a un gymnase communautaire à l'école Dollard-des-Ormeaux et que malgré l'été qui arrive, cette infrastructure ne sera pas utilisée, parce que le protocole n'est pas finalisé.

Monsieur Yves Sylvain fait le point sur les discussions et démarches en cours avec les représentants de la Ville.

Gala Force Avenir

Madame Catherine Ménard souligne qu'elle a assisté à ce Gala. Elle mentionne que plusieurs prix remis lors de cette soirée ont été gagnés par des participants de la CSMB.

Madame Diane Lamarche-Venne fait état des prix remportés.

Ajournement de la séance

ADVENANT 22 h 47, madame Monique Vallée propose l'ajournement de la présente séance, au 25 juin 2013, à 19 heures.

CC12/13-06-194

Ajournement du
25.06.2013

ADVENANT **CE MARDI VINGT-CINQUIÈME JOUR DE JUIN DEUX MILLE TREIZE À DIX-NEUF HEURES**, la séance du 4 juin 2013 se poursuit, au terme de son ajournement. La séance se tient au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Claude Cuillerier (arrivé à 19h20); monsieur Jean-Guy D'Amour; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur André Larichelière; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; monsieur Gilbert Vachon; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Jocelyne Bénard, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : monsieur Guylain Desnoyers; monsieur Pierre Labrosse; monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; madame Suzanne Marcotte, directrice, transport scolaire et mesures d'urgence; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC12/13-06-195

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

4. CORRESPONDANCE

- A) Correspondance en date du 17 juin 2013

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

- A) Rapport du comité d'évaluation sur l'application des articles 26 et 27 du Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires pour l'année scolaire 2012-2013 **(Confidentiel) (Document déposé séance tenante.)**
- B) Structure administrative des cadres de centre – Retour de consultation et adoption
- C) Modifications à l'organigramme du Service des ressources humaines – Retour de consultation et adoption **(Confidentiel)**
- D) Nomination de commissaires sur le comité de sélection pour le poste de directeur ou de directrice au Service des ressources éducatives **(Document déposé séance tenante.)**
- E) Nomination de commissaires sur le comité de sélection pour le poste de directeur adjoint ou de directrice adjointe au Service des ressources humaines **(Document déposé séance tenante.)**

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

- A) Approbation des budgets des établissements pour l'année 2013-2014
- B) Adoption du budget de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année 2013-2014

6.3 Ressources matérielles

- A) Adoption du budget d'immobilisations 2013-2014 **(RETIRÉ)**

7. Secrétariat général

- A) Protecteur de l'élève – Nomination **(Confidentiel)**
- B) Substitut au Protecteur de l'élève – Nomination **(Confidentiel)**

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) Critères d'inscription 2014-2015 – Collège Saint-Louis – Retour de consultation et adoption
- B) Critères d'inscription 2014-2015 – École Guy-Drummond – Retour de consultation et adoption
- C) Critères d'inscription 2014-2015 – École Jonathan – Retour de consultation et adoption

- D) Critères d'inscription 2014-2015 – École Nouvelle-Querbes –
Retour de consultation et adoption
- E) École SAS – Création d'un nouvel acte d'établissement

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

- A) Transport scolaire – Orientations budgétaires 2013-2014
- B) Transport scolaire – Transport par courtoisie - Établissement
du tarif chargé pour 2013-2014
- C) Transport scolaire – Plan triennal de rationalisation du
transport des élèves 2008-2011 – Modifications à la
résolution CC07/08-06-173

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
- C) Délégués à l'ACELF
- D) ...
- E) ...

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
 - Grand Défi Pierre Lavoie
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général
pour la période du 28 mai au 17 juin 2013

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

- A) Services aux élèves HDAA et à risque : état prévisionnel des
revenus additionnels générés et des budgets alloués –
Budget préliminaire 2013-2014
- B) Programme d'aide aux employés

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE **PROPOSITION ADOPTÉE.**

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Période de questions du public

1. Madame Diane Jacques, présidente du SPPOM, intervient sur l'allocation de la mesure 30364 et son application. Nous en sommes présentement à la troisième année de son application.

Elle discute de l'application envisagée à la CSMB pour l'année à venir afin de maintenir le même niveau de service. Elle demande que la totalité du montant soit utilisée pour l'ajout réel de nouveaux postes réguliers de professionnels en services directs aux élèves jeunes et adultes.

2. Madame Ève Dell'Anniello, professionnelle et répondante pour les psychologues, s'exprime sur l'état des services professionnels à la CSMB. Elle demande si la Commission scolaire continuera de les soutenir.
3. Monsieur Sébastien Vincent, représentant des enseignants au CCEHDAA, s'exprime sur les choix budgétaires de la CSMB et de leur impact sur les services directs à l'élève.

Il dépose le texte de la recommandation du comité paritaire EHDAA sur la mesure 30364 et celle qui porte sur la mesure 30321.

4. Madame Caroline Proulx-Trottier, représentante du SEOM, s'exprime sur le même dossier.

Madame Diane Lamarche-Venne demande à monsieur Yves Sylvain de répondre, dans le contexte des règles budgétaires provisoires.

Celui-ci entreprend de répondre à certains aspects soulevés, se proposant de rencontrer, au retour de la période estivale, l'un et l'autre syndicats pour tenir un échange plus élaboré sur le sujet.

5. Monsieur Christian Desjardins, président du CRPRN, explore l'essentiel de la résolution du CRPRN sur le lait-école.

Madame Diane Lamarche-Venne répond en assurant le CRPRN que les deux (2) représentants de la Commission scolaire au CGTSIM font toutes les représentations possibles sur cette question.

Actuellement, la carte de défavorisation est en révision. Nos représentants seront vigilants et feront les représentations pertinentes.

**Rapport du
comité
d'évaluation sur
l'application des
articles 26 et 27
du Règlement sur
les conditions de
travail des hors
cadres des
commissions
scolaires pour
l'année scolaire
2012-2013**

Documents déposés :

- A) Lettre de Mme Diane Lamarche-Venne, présidente;
- B) Résolution CC09/10-01-073;
- C) Extrait du Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires, art. 26 et 27;
- D) Extrait du projet de loi 100;
- E) Arrêté ministériel en date du 11 juillet 2012.

Madame Diane Lamarche-Venne fait le tour du dossier.

ATTENDU la formation d'un comité composé de commissaires pour l'évaluation du directeur général, selon la résolution CC09/10-01-073;

ATTENDU les échanges qui ont eu cours sur ce dossier lors de la réunion du comité d'évaluation;

ATTENDU que les dispositions des articles 26 et 27 du Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires;

ATTENDU que les dispositions de la Loi 100 annulent les bonis accordés aux hors-cadres selon l'article 26;

ATTENDU la recommandation unanime du comité d'évaluation;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'accorder la note A+ au directeur général.

De féliciter le directeur général pour son A+, note accordée à son bulletin par le comité d'évaluation et le remercier chaleureusement tout en déplorant qu'il n'y ait plus de boni de rendement.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Structure
administrative
des cadres de
centre – Retour
de consultation et
adoption**

CC12/13-06-197

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Nouvelle structure administrative des cadres de centre

ATTENDU QUE la Commission scolaire établit sa structure administrative concernant ses emplois de cadres de centre;

ATTENDU la recommandation du comité de travail ressources humaines du Conseil des commissaires;

ATTENDU la recommandation verbale de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) – Section Marguerite-Bourgeoys;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2013, la structure administrative des cadres de centre telle qu'annexée à la pièce B) déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Modifications à
l'organigramme
du Service des
ressources
humaines –
Retour de
consultation et
adoption**

CC12/13-06-198

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Retour de consultation de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ)
- C) Organigramme au 1^{er} juillet 2013

ATTENDU la croissance importante de la clientèle à venir soit, de 51 000 élèves à 60 000 élèves en 2020;

ATTENDU l'ensemble des clientèles internes à desservir;

ATTENDU les dossiers de plus en plus complexes et les besoins grandissant en relève, en recrutement, en santé et sécurité du travail et en gestion des dossiers de la retraite et des assurances;

ATTENDU les projets de développement nécessaires à la mise à niveau des différents secteurs du Service des ressources humaines;

ATTENDU les nombreuses redditions de comptes exigées du MELS;

ATTENDU la nécessité de maintenir un service à la clientèle de qualité;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires;

ATTENDU la consultation et la recommandation favorable de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) – Section Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2013, le nouvel organigramme du Service des ressources humaines tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

La présente proposition d'organigramme comporte 3 créations de postes cadre à compter de 2013-2014, permettant une meilleure organisation des services.

En conséquence :

- De créer un poste de directeur adjoint;
- De créer un poste de coordonnateur au secteur santé et sécurité du travail;
- De créer un poste d'agent d'administration au secteur retraite et assurances.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Nomination de commissaires sur le comité de sélection pour le poste de directeur ou de directrice au Service des ressources éducatives

CC12/13-06-199

Document déposé:

A) Sommaire

ATTENDU QUE le poste de direction du Service des ressources éducatives sera vacant suite à la démission du titulaire du poste;

ATTENDU QU'il y aura un affichage du 29 juin au 19 août 2013 en vue de combler ce poste;

ATTENDU QUE l'article 4.1.2 du cadre de gestion des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel prévoit la nomination de deux commissaires pour siéger au comité de sélection.

SUR PROPOSITION DE madame Monique Vallée, il est résolu à la majorité :

De nommer les commissaires suivants pour siéger au comité de sélection en vue de combler le poste:

- Madame Diane Lamarche-Venne, commissaire;
- Madame Suzanne Marceau, commissaire;
- Commissaire représentant les comités de parents;
- Monsieur Jean-Guy D'Amour, commissaire, substitut;

Le tout conformément au cadre de gestion portant sur l'application des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel.

VOTE CONTRE : madame Sarita Benchimol (1)

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Nomination de commissaires sur le comité de sélection pour le poste de directeur adjoint ou de directrice adjointe au Service des ressources humaines

CC12/13-06-200

Document déposé:

A) Sommaire

ATTENDU le projet de consolidation de l'organigramme du Service des ressources humaines présenté aux fins de consultation le 4 juin 2013 à la séance du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE, par sa résolution CC 12/13-06-198, le Conseil des commissaires a adopté les modifications à l'organigramme du Service des ressources humaines pour l'entrée en fonction à compter du 1^{er} juillet 2013;

ATTENDU la création d'un poste de direction adjointe;

ATTENDU QU'il y aura un affichage du 29 juin au 19 août 2013 en vue de combler ce poste;

ATTENDU QUE l'article 4.1.2 du cadre de gestion des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel prévoit la nomination de deux commissaires pour siéger au comité de sélection.

SUR PROPOSITION DE madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les commissaires suivants pour siéger au comité de sélection en vue de combler le poste:

- Madame Sonia Gagné-Lalonde, commissaire;
- Monsieur Jean-Guy D'Amour, commissaire;
- Monsieur Marc Touchette, commissaire, substitut;

Le tout conformément au cadre de gestion portant sur l'application des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation des
budgets des
établissements
pour l'année
2013-2014**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Prévisions budgétaires des écoles et des centres – Budget 2013-2014.

CC12/13-06-201

À son tour de parole, monsieur Jean-Marc Crête demande à recevoir copie du budget adopté par le conseil d'établissement de l'école Pierre-Laporte.

Madame Line Girard fera suivre les documents manquants dès demain.

ATTENDU QUE, selon l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire approuve le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

ATTENDU QUE ces budgets tiennent compte du "*Cadre de gestion du budget de l'établissement*" de la Commission scolaire;

ATTENDU les décisions prises par le Conseil des commissaires lors de l'adoption du budget 2013-2014 de la Commission scolaire;

ATTENDU les articles 2-6.00; 3-6.00; 4-4.00 et 5-4.00 des "*Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*" pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des ressources financières;

SUR PROPOSITION DE madame Denise Rochefort, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver les budgets des établissements pour l'année 2013-2014, apparaissant au document "*Prévisions budgétaires des écoles et des centres – Budget 2013-2014*", tel que recommandé et déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Adoption du
budget de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys pour
l'année 2013-
2014**

CC12/13-06-202

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Budget 2013-2014.

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys doit adopter et transmettre au ministre son budget de revenus et de dépenses pour l'exercice scolaire 2013-2014;

ATTENDU QUE, le résultat de l'exercice ne peut excéder 32% du surplus cumulé au 30 juin 2012, exclusion faite de la valeur nette comptable des terrains et de la provision des avantages sociaux futurs, soit un total net de 1 396 223 \$;

ATTENDU les budgets adoptés par les conseils d'établissement;

ATTENDU la présentation du budget 2013-2014, en Comité plénier le 20 juin 2013;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget de revenus et de dépenses montrant des revenus de 464 926 572 \$, des dépenses de 466 322 795 \$ et un déficit d'exercice de 1 396 223 \$; le tout tel qu'apparaissant au document déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité et de transmettre le tout au ministre de l'Éducation, du Loisirs et du Sport.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2014-2015 –
Collège Saint-
Louis – Retour de
consultation et
adoption**

CC12/13-06-203

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2014-2015 – Collège Saint-Louis
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC12/13-04-141
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, le 2 avril 2013, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC12/13-04-141, le projet de critères d'inscription 2014-2015, du Collège Saint-Louis;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2014-2015, au Collège Saint-Louis, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2014-2015 –
École Guy-
Drummond –
Retour de
consultation et
adoption**

CC12/13-06-204

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2014-2015 – École Guy-Drummond
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC12/13-04-142
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, le 2 avril 2013, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC12/13-04-142, le projet de critères d'inscription 2014-2015, de l'école Guy-Drummond;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Larichelière, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2014-2015, à l'école Guy-Drummond, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2014-2015 –
École Jonathan –
Retour de
consultation et
adoption**

CC12/13-06-205

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2014-2015 – École Jonathan
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC12/13-04-143
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, le 2 avril 2013, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC12/13-04-143, le projet de critères d'inscription 2014-2015, de l'école Jonathan;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2014-2015, à l'école Jonathan, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2014-2015 –
École Nouvelle-
Querbes – Retour
de consultation et
adoption**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2014-2015 – École Nouvelle-Querbes
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC12/13-04-144
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

Madame Jocelyne Bénard demande que le libellé soit corrigé, pour la question des enfants des membres du personnel.

Madame Diane Lamarche-Venne revient sur la question et sur le sens du libellé.

Madame Bénard indique que, selon elle, ce n'est plus à titre « incitatif » et que l'on devrait donc retirer ces termes.

Madame Lamarche-Venne indique que l'on s'en tiendra à la résolution déposée.

Madame Geneviève Hotte répond que ce que l'on vise, c'est que ce soit incitatif pour le personnel de l'école.

CC12/13-06-206

ATTENDU QUE, le 2 avril 2013, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC12/13-04-144, le projet de critères d'inscription 2014-2015, de l'école Nouvelle-Querbes;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Larichelière, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2014-2015, à l'école Nouvelle-Querbes, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École SAS –
Création d'un
nouvel acte
d'établissement**

CC12/13-06-207

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école SAS
- C) Article 39 de la Loi sur l'instruction publique

Madame Geneviève Hotte explique le projet et mentionne qu'à l'automne, elle reviendra sur ce dossier afin de préciser l'acte d'établissement et de déposer le document aux fins de consultation.

Monsieur Jean-Marc Crête demande que soient indiqués les locaux utilisés par l'école, dans l'acte d'établissement.

ATTENDU QUE, selon l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU QUE la direction générale adjointe du Réseau D a choisi un nom, école SAS, afin de créer l'acte d'établissement de la nouvelle école secondaire;

ATTENDU QUE le nom proposé devra être entériné par le futur Conseil d'établissement de l'école;

ATTENDU QUE le nom retenu par le Conseil d'établissement devra faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'établir, l'acte d'établissement de l'école SAS, tel que modifié séance tenante, pour application le 1^{er} juillet 2013, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Protecteur de
l'élève –
Nomination**

CC12/13-06-208

Documents déposés :

- A) *Sommaire;*
- B) *Curriculum vitae;*
- C) *Résolution du CCP;*

Madame Marie-Josée Boivin fait la présentation
du dossier.

ATTENDU QUE, selon les dispositions de l'article 220.2, LIP, et du Règlement de la Ministre de l'éducation, A.M., 2009-01, la CSMB doit désigner un protecteur de l'élève après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE, le comité de gouvernance et d'éthique a constitué, parmi ses membres, un comité de sélection, aux fins de recevoir les candidatures à ce poste et faire sa recommandation;

ATTENDU QUE, suite aux concours visant à la sélection d'un candidat ou d'une candidate au poste de protecteur de l'élève, le comité de sélection a recommandé unanimement au comité de gouvernance et d'éthique, la candidature de madame Rita Buono, au poste de « Protecteur de l'élève » à la CSMB;

ATTENDU QUE le comité central de parents de la CSMB se prononce favorablement sur le choix de madame Rita Buono pour occuper ce poste;

ATTENDU QU'en conséquence, les membres du comité de gouvernance et d'éthique recommandent unanimement au Conseil des commissaires de désigner madame Rita Buono comme « Protecteur de l'élève » de la CSMB, pour un mandat de 3 ans;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

De désigner madame Rita Buono, à titre de « Protecteur de l'élève » de la CSMB, pour une durée de trois (3) ans, à compter du 1^{er} septembre 2013, le tout conformément aux termes et conditions apparaissant au contrat à intervenir entre la CSMB et madame Rita Buono.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Mme Morin quitte
la séance**

ADVENANT 21 h 05, madame Nathalie Morin
quitte la séance.

**Substitut au
Protecteur de
l'élève –
Nomination**

CC12/13-06-209

Documents déposés :

- A) *Sommaire;*
- B) *Curriculum vitae;*
- C) *Résolution du CCP;*

ATTENDU QUE, par sa résolution CC12/13-06-208, le Conseil des commissaires a nommé madame Rita Buono, pour agir en qualité de Protecteur de l'élève à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU, par ailleurs, qu'il y a lieu de nommer un substitut au Protecteur de l'élève pour agir dans cette qualité au cas d'absence ou d'incapacité d'agir du protecteur désigné;

ATTENDU QU'à cet effet, le Comité de gouvernance et d'éthique a constitué un comité de sélection pour procéder aux entrevues de sélection tant à la fonction de Protecteur de l'élève qu'à celle de substitut;

ATTENDU QU'au terme de l'exercice, le comité de sélection a recommandé unanimement au Comité de gouvernance et d'éthique, pour la fonction de substitut au Protecteur de l'élève, la candidature de madame Monique Thérour;

ATTENDU QUE le comité central de parents a été consulté et se prononce favorablement sur le choix de madame Monique Thérour, pour occuper le poste de substitut;

ATTENDU QU'en conséquence, les membres du Comité de gouvernance et d'éthique recommandent unanimement au Conseil des commissaires de désigner madame Monique Thérour comme substitut au Protecteur de l'élève, pour un mandat de trois (3) ans;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

De désigner pour une durée de trois (3) ans, à compter du 1^{er} septembre 2013, madame Monique Thérour, à titre de substitut au Protecteur de l'élève, afin d'agir en lieu et place du Protecteur de l'élève, dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le tout conformément aux termes et conditions apparaissant au contrat à intervenir entre la CSMB et Madame Thérour.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Mme Benchimol
quitte la séance

ADVENANT 21 h 16, madame Sarita Benchimol
quitte la séance.

Transport scolaire
– **Orientations**
budgétaires
2013-2014

Documents déposés :
A) Sommaire

CC12/13-06-210

ATTENDU QUE la politique de transport des élèves énonce que le Conseil des commissaires adopte annuellement les orientations budgétaires pour le transport scolaire pour l'année subséquente;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de transport, lors de la réunion du 12 juin 2013, s'est prononcé sur les différents enjeux du transport scolaire et a fait des recommandations;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillierier, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les orientations budgétaires 2013-2014, en matière de transport scolaire, telles qu'énoncées au sommaire déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Transport scolaire
– Transport de
courtoisie –
Établissement du
tarif chargé pour
2013-2014**

Monsieur Claude Cuillierier fait la proposition suivante :

Documents déposés :
A) Sommaire

ATTENDU QUE la Commission scolaire a révisé la politique de transport des élèves pour entrer en vigueur le 1^e juillet 2013;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 298 de la LIP, la Commission scolaire peut offrir des places disponibles à bord des autobus scolaires lors du transport quotidien et charger un coût aux personnes qui en bénéficient;

ATTENDU QUE l'article 7.3.2 de cette politique énonce les principes pour l'offre du transport par courtoisie aux élèves de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 7.3.2.5 de la politique prévoit que la Commission scolaire détermine annuellement le tarif chargé pour ce service;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de transport émise lors de sa réunion du 12 juin 2013;

Il propose qu'il soit résolu :

Que pour l'année scolaire 2013-2014, pour chaque élève bénéficiaire, le tarif chargé pour le transport de courtoisie de matin, de soir ou les deux soit de :

100,00\$ pour toute la période où le service est offert jusqu'à concurrence de 300,00\$ pour les élèves d'une même famille résidant à la même adresse

Le tarif est de **10,00\$** par mois dès que l'élève commence à bénéficier du service si c'est après le mois d'octobre

Et dans le cas de cessation du service, le remboursement est de **10,00\$** par mois, à partir du mois suivant où l'élève a cessé de bénéficier du service.

À son tour de parole, monsieur Jean-Marc Crête suggère que la tarification mensuelle soit de 15,00\$.

Monsieur Claude Cuillerier est en accord avec la suggestion de monsieur Crête et modifie le projet de résolution déposé afin d'y apporter ce changement.

CC12/13-06-211

ATTENDU QUE la Commission scolaire a révisé la politique de transport des élèves pour entrer en vigueur le 1^e juillet 2013;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 298 de la LIP, la Commission scolaire peut offrir des places disponibles à bord des autobus scolaires lors du transport quotidien et charger un coût aux personnes qui en bénéficient;

ATTENDU QUE l'article 7.3.2 de cette politique énonce les principes pour l'offre du transport par courtoisie aux élèves de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 7.3.2.5 de la politique prévoit que la Commission scolaire détermine annuellement le tarif chargé pour ce service;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de transport émise lors de sa réunion du 12 juin 2013;

SUR PROPOSITIONDE monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

Que pour l'année scolaire 2013-2014, pour chaque élève bénéficiaire, le tarif chargé pour le transport de courtoisie de matin, de soir ou les deux soit de :

100,00\$ pour toute la période où le service est offert, jusqu'à concurrence de 300,00\$, pour les élèves d'une même famille résidant à la même adresse.

Le tarif est de **15,00\$** par mois, dès que l'élève commence à bénéficier du service, si c'est après le mois d'octobre jusqu'à concurrence de 100,00\$ pour l'année scolaire.

Et dans le cas de cessation du service, le remboursement est de **10,00\$** par mois, à partir du mois suivant où l'élève a cessé de bénéficier du service.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Transport scolaire
– Plan triennal de
rationalisation du
transport des
élèves 2008-2011
– Modifications à
la résolution
CC07/08-06-173**

Documents déposés :

A) Sommaire

B) Résolution #CC07/08-06-173 et extrait du plan de rationalisation des coûts du transport des élèves 2008-2011

ATTENDU QUE le 3 juin 2008, le Conseil des commissaires a adopté la résolution #CC07/08-06-173 « Plan triennal de rationalisation des coûts du transport scolaire 2008-2011. » et que la mesure 2 de ce plan ce plan prévoyait des modalités d'application pour l'offre de transport aux élèves de l'école Vanguard;

CC12/13-06-212

ATTENDU QUE l'école Vanguard a déménagé et regroupera à l'automne 2013 tous ses services qui étaient dispersés dans trois édifices dans un seul bâtiment sis sur le territoire de la CSMB, 5935 Chemin Côte-de-Liesse dans l'arrondissement Saint-Laurent;

ATTENDU QU'en raison de ce déménagement et pour les autres motifs énoncés au sommaire, il y aurait lieu de revoir l'offre de transport pour les élèves inscrits à cette école à compter de l'année 2013-2014;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif de transport lors de la réunion du 12 juin 2013;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution #CC07/08-06-173, pour en modifier la mesure 2 du Plan triennal de rationalisation du transport des élèves 2008-2011, concernant le transport des élèves inscrits à l'école Vanguard pour la remplacer par la suivante à compter de l'année scolaire 2013-2014, à savoir :

- De traiter au niveau du transport scolaire l'élève recommandé par le Service des ressources éducatives (SRÉ) pour être inscrit à l'école Vanguard comme étant l'école pouvant lui offrir les services éducatifs dont il a besoin et qui sont non disponibles dans les écoles de la CSMB, comme suit :
 - L'élève de niveau primaire est transporté
 - L'élève de niveau secondaire doit se rendre à l'école par ses propres moyens et s'il est admissible, recevoir l'aide au transport sous réserve des exceptions suivantes :
 - La durée du transport entre la résidence de l'élève et l'école Vanguard par le transport en commun excède 1 heure 30 minutes, selon les calculs du site de la STM (Azimuts). La CSMB offre et organise alors le transport scolaire.
 - Compte tenu d'autres problématiques d'adaptation ou d'apprentissage, le SRÉ recommande de transporter l'élève et ce, nonobstant la distance.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Guy Allard fait sommairement rapport sur les dernières activités du CGTSIM.

**Délégués à la
FCSQ**

Madame Diane Lamarche-Venne fait brièvement le point suite au retrait annoncé de la CSMB de la FCSQ.

Les commissaires échangent sur le sujet.

**Délégués à
l'ACELF**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne fait le point sur l'année scolaire qui s'achève.

Elle profite de l'occasion pour féliciter madame Jocelyne Bénard pour sa participation de 25 années au sein de la Fédération des comités de parents du Québec.

**Information du
directeur général**

Monsieur Yves Sylvain remercie les membres du Conseil des commissaires pour leur confiance à son égard.

Il revient également sur le Grand défi Pierre-Lavoie et sur la participation de l'équipe de la CSMB qui a réussi à amassé 30 000,00\$. Ce fût une très belle expérience.

Madame Sonia Gagné-Lalonde propose qu'une résolution soit adoptée afin de féliciter l'équipe qui a participé au Grand défi Pierre-Lavoie.

**Félicitations aux
participants du
Grand défi Pierre-
Lavoie**

ATTENDU la participation exceptionnelle des élèves des écoles primaires et secondaires de la CSMB au Grand défi Pierre-Lavoie, soutenus et encadrés par le dynamisme de leurs enseignants et des membres du personnel des établissements;

CC12/13-06-213

ATTENDU le succès rencontré à l'occasion de cette participation, notamment par les élèves de l'école Catherine-Soumillard;

ATTENDU la participation remarquable des élèves des écoles secondaires de la CSMB au relais Montréal-Québec;

ATTENDU la performance digne de mention des membres de l'équipe de la CSMB au 1 000 kilomètres de vélo du défi;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De transmettre aux établissements et services de la CSMB, à l'intention des élèves et des membres du personnel qui ont participé, encadré ou soutenu les activités de la Commission scolaire ou de l'un ou l'autre de ses établissements au Grand défi Pierre-Lavoie, les plus chaleureuse félicitations du Conseil des commissaires et leurs remerciements à tous et chacun pour leur contribution au rayonnement de la CSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 22 heures, la séance levée.

La présidente

Le secrétaire général